



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial

20 GA

WHC-15/20 GA/14

Paris, 5 octobre 2015

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

VINGTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

Paris, Siège de l'UNESCO

18-20 novembre 2015

**Point 14 de l'ordre du jour provisoire : Réflexion sur l'exercice de
soumission de rapports périodiques (2015-2017)**

Réflexion sur l'exercice de soumission de rapports périodiques (2015-2017)

RÉSUMÉ

Le présent document propose des informations sur la décision prise par le Comité du patrimoine mondial à l'occasion de sa 39e session concernant le lancement d'une période de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques, à l'issue du second cycle.

Projet de Résolution : 20 GA 14, voir Point II.

Ce document doit être lu conjointement avec le document WHC-15/20.GA/INF14

I. CONTEXTE

1. L'ordre du jour provisoire de la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015) prévoyait une réflexion générale sur les rapports périodiques faisant suite au second cycle avec l'adoption du rapport périodique de la région Europe lors de la 39e session du Comité.
2. En étudiant ce point à l'ordre du jour, les membres du Comité ont souligné l'importance de l'exercice de soumission des rapports périodiques pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Le second cycle des rapports périodiques a produit de nombreuses informations et a ainsi répondu pleinement aux objectifs principaux de l'exercice de soumission des rapports périodiques définis par le paragraphe 201 des *Orientations*. Il a montré que d'importants efforts étaient fournis pour améliorer la protection, la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial et permis d'identifier des tendances importantes.
3. Dans le même temps, pendant le second cycle, un certain nombre de problèmes concernant le processus et le format ont été identifiés par différents acteurs du patrimoine mondial, qui ont révélé la nécessité d'améliorer les modalités de cet exercice et de le mettre à jour avec les nouveaux facteurs et exigences.
4. Par conséquent, dans sa décision **39 COM 10B.5**, le Comité du patrimoine mondial a décidé de suspendre le troisième cycle des rapports périodiques pour lancer une période de réflexion de deux ans de 2015 à 2017. Le Comité a également demandé au Centre du patrimoine mondial de porter cette question à l'attention de l'Assemblée générale des États parties à la Convention, à sa 20e session (Paris, 2015), dans un document d'information.
5. Le Comité a également décidé de demander aux États parties leurs commentaires sur la révision du processus, du format, de la pertinence, de l'utilisation et de l'analyse des données ainsi que sur l'efficacité de l'exercice des rapports périodiques et les synergies avec les autres conventions culturelles de l'UNESCO, de préférence par le biais d'un questionnaire. La rédaction d'un format actualisé du questionnaire et de propositions d'amélioration du processus, de la pertinence, de l'analyse et de l'utilisation des données a été confiée à un petit groupe de travail composé d'experts, suite aux remarques des États parties et aux résultats des réunions de réflexion.
6. Par ailleurs, le Comité a appelé les États parties et les autres acteurs du patrimoine mondial à fournir des ressources extrabudgétaires pour garantir une réflexion correcte, notamment en accueillant au moins deux réunions de réflexion sur les rapports périodiques avec la participation des représentants sélectionnés des États parties de toutes les régions, des Organisations consultatives, du Centre du patrimoine mondial, des bureaux hors siège de l'UNESCO, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, des centres de catégorie 2 ainsi que des experts impliqués dans le second cycle des rapports périodiques.
7. La réflexion générale sur les rapports périodiques (extraite du document WHC-15/39.COM/10B) est présentée à l'Assemblée générale dans le document d'information WHC-15/20 GA/INF14.
8. Suite à la décision du Comité, le Centre du patrimoine mondial a commencé à préparer la période de réflexion, en rédigeant un questionnaire qui sera envoyé aux États parties à l'automne 2015, pour obtenir leurs commentaires sur les questions soulignées par le Comité.
9. Il convient toutefois de noter que des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour une préparation et une mise en œuvre satisfaisantes de la

période de réflexion, comme indiqué par le Comité du patrimoine mondial dans sa décision.

10. En examinant ce point à l'ordre du jour, l'Assemblée générale pourrait souhaiter appeler les États parties à participer activement au processus de réflexion et à fournir des ressources extrabudgétaires.

II. PROJET DE RÉOLUTION

Projet de Résolution : 20 GA 14

L'Assemblée générale,

1. Ayant examiné les documents WHC-15/20 GA/14 et WHC-15/20 GA/INF.14,
2. Prend note de la décision **39 COM 10B.5** du Comité du patrimoine mondial concernant le lancement d'une période de réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques ;
3. Souligne l'importance de la participation active de tous les États parties à la réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques ;
4. Appelle tous les États parties à fournir des ressources extrabudgétaires pour la réflexion sur l'exercice de soumission des rapports périodiques.